

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE



Note préparatoire au comité syndical du mercredi 7 juin 2023

SOMMAIRE

I. Les résultats 2022 du budget général	3
a) L'exécution des prévisions de recettes de fonctionnement	4
b) L'exécution des prévisions de dépenses de fonctionnement	5
c) L'exécution des prévisions de dépenses d'investissement	6
d) L'exécution des prévisions de recettes d'investissement	6

Le syndicat mixte porteur du Schéma de cohérence territoriale (SCoT) Rhône Provence Baronnies a été créé par arrêté préfectoral le 27 décembre 2018.

Le compte administratif termine le cycle annuel budgétaire et retrace l'exécution budgétaire de l'année 2022.

Cette note explicative a vocation à synthétiser et commenter les données issues des maquettes budgétaires du budget général.

I. Les résultats 2022 du budget général

Le résultat de l'exercice 2022 est excédentaire de 157 613.84€ compte tenu des résultats par section suivants :

- un excédent de 110 268.90€ de la section de fonctionnement ;
- un excédent de financement de 47 344.94€ de la section d'investissement.

En prenant en compte les excédents antérieurs et le besoin de financement des restes à réaliser 2022, le résultat cumulé 2022 ressort à 485 151.24€.

				Résultat
		Dépenses	Recettes	Solde
Réalizations de l'exercice	Section de fonctionnement	154 376,90 €	264 645,80 €	110 268,90 €
	Section d'investissement	53 136,00 €	100 480,94 €	47 344,94 €
	Résultat de l'exercice	207 512,90 €	365 126,74 €	157 613,84 €
		+	+	
Résultats reportés N-1	Section de fonctionnement (002)	- €	398 548,27 €	398 548,27 €
	Section d'investissement (001)	11 684,55 €	- €	-11 684,55 €
		=	=	
Total Réalisations de l'exercice + résultats reportés N-1	Section de fonctionnement	154 376,90 €	663 194,07 €	508 817,17 €
	Section d'investissement	64 820,55 €	100 480,94 €	35 660,39 €
	Résultat de clôture	219 197,45 €	763 675,01 €	544 477,56 €
Restes à réaliser à reporter en N+1	Section d'investissement	59 326,32 €	- €	-59 326,32 €
Résultats Cumulés	Section de fonctionnement	154 376,90 €	663 194,07 €	508 817,17 €
	Section d'investissement	124 146,87 €	100 480,94 €	-23 665,93 €
	Résultat net des restes à réaliser	278 523,77 €	763 675,01 €	485 151,24 €

Les prévisions étant équilibrées en dépenses et en recettes, le résultat d'exécution est influencé par les écarts éventuels liés au taux d'exécution des prévisions (exécution inférieure aux prévisions en dépenses, exécution supérieure ou inférieure aux prévisions en recettes) induits par le principe de prudence avec lequel doivent être élaborés les budgets.

Ainsi, s'agissant de l'appréciation du compte administratif 2022, il conviendra, dans la présente note, de rapprocher les prévisions inscrites au budget avec les réalisations effectives, tant en dépenses qu'en recettes.

a) L'exécution des prévisions de recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement réelles s'élèvent en 2022 à 263 583,04 € et correspondent à la participation des EPCI constitutifs du Syndicat.

	Population 2022	Contribution 2022
CA MONTÉLIMAR AGGLOMÉRATION	69 476	77 813,12 €
CC DIEULEFIT BOURDEAUX	9 853	11 035,36 €
CC DROME SUD PROVENCE	43 837	49 097,44 €
CC DES BARONNIES EN DROME PROVENÇALE	21 618	24 212,16 €
CC ARDÈCHE RHÔNE COIRON	23 537	26 361,44 €
CC DU RHÔNE AUX GORGES DE L'ARDÈCHE	19 333	21 652,96 €
CC ENCLAVE DES PAPES PAYS DE GRIGNAN	23 428	26 239,36 €
CC RHÔNE LEZ PROVENCE	24 260	27 171,20 €
TOTAL	235 342	263 583,04 €

b) L'exécution des prévisions de dépenses de fonctionnement

chap	Nature	BP 2022	CA 2022	% de réalisation	Disponible
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL					
	606 - Achats de matières et fournitures	2 200,00 €	1 003,08 €	45,6%	1 196,92 €
	611 - Contrats de prestations de services	10 860,00 €	10 860,00 €	100,0%	- €
	613 - Locations	8 878,20 €	8 878,20 €	100,0%	- €
	614 - Charges locatives et de copropriété	2 303,40 €	2 296,40 €	99,7%	7,00 €
	615 - Entretien et réparations	1 200,00 €	992,83 €	82,7%	207,17 €
	616 - Primes d'assurance	1 100,00 €	1 004,49 €	91,3%	95,51 €
	618 - Divers (documentation, formation et autres)	13 095,10 €	12 594,10 €	96,2%	501,00 €
	622 - Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	2 718,00 €	2 718,00 €	100,0%	- €
	623 - Publicité, publications, relations publiques	710,50 €	- €	0,0%	710,50 €
	625 - Déplacements, missions et réceptions	3 150,00 €	2 382,27 €	75,6%	767,73 €
	626 - Frais postaux et frais de télécommunications	1 108,00 €	771,84 €	69,7%	336,16 €
	628 - Divers (Cotisations, nettoyage des locaux...)	2 588,76 €	2 566,00 €	99,1%	22,76 €
Total 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL		49 911,96 €	46 067,21 €	92,3%	3 844,75 €
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES					
	633 - Impôts, taxes et versements assimilés	1 411,27 €	1 411,27 €	100,0%	- €
	641 - Rémunération du personnel	92 627,92 €	69 182,35 €	74,7%	23 445,57 €
	645 - Charges de sécurité sociale	38 488,73 €	26 102,75 €	67,8%	12 385,98 €
	647 - Autres charges sociales	168,00 €	- €	0,0%	168,00 €
Total 012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES		132 695,92 €	96 696,37 €	72,9%	35 999,55 €
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE					
	653 - Indemnités, frais de mission et de formation	2 997,83 €	977,92 €	32,6%	2 019,91 €
	658 - Charges diverses de la gestion courante	2,17 €	2,17 €	100,0%	- €
Total 65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		3 000,00 €	980,09 €	32,7%	2 019,91 €
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES					
	678 - Autres charges exceptionnelles	518,00 €	517,00 €	99,8%	1,00 €
Total 67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES		518,00 €	517,00 €	99,8%	1,00 €
Total dépenses réelles		186 125,88 €	144 260,67 €	77,5%	41 865,21 €

Sur le chapitre 012, le taux de réalisation des dépenses prévues s'explique par le report en 2023 du recrutement initialement prévu en 2022 pour les missions d'observation du foncier. Ce recrutement a été déclaré infructueux en janvier 2023 et relancé depuis.

c) L'exécution des prévisions de dépenses d'investissement

La réalisation en 2022 est de 53 136 € et porte sur des dépenses liées aux études socles

La grosse majorité des provisions de dépenses d'investissement inscrites en 2022 portaient sur la mise en œuvre des études liés à la démarche d'élaboration du SCoT et en particulier du diagnostic.

En 2022, les études prévues se sont lancées sans être soldées, avec, en particulier, l'attribution du marché d'études sur les filières économiques locales (en septembre 2022) dont le solde et le paiement sont prévus courant 2023. Les études attribuées fin 2021 se sont déroulées durant l'année et seront mandatées début 2023.

d) L'exécution des prévisions de recettes d'investissement

On note une réalisation au titre du FCTVA résultant des achats fera l'objet d'une déclaration en n+2 comme le prévoit la législation à hauteur de 2 013,84 €